#### NOS CONSEILS PAR SAISON

# **Hiver**

Bien que nos végétaux soient en repos végétatif et que la vie de notre jardin est au ralenti l'hiver, beaucoup de travaux sont à prévoir durant cette période de froid.

#### Nos arbres et arbustes

C'est en hiver qu'il faut penser aux tailles, que ce soit le rabattage d'un arbuste devenu trop imposant ou l'élagage d'un arbre.

Nos végétaux, se reposant afin d'économiser de l'énergie pour affronter l'hiver, acceptent sans risque les grosses tailles.

### Nos gazons

À l'entrée de l'hiver lors de votre dernier passage de tonte ne coupez pas trop court. Plus votre gazon est haut (environ 8cm), plus il aura la force d'affronter le froid et la neige. À l'inverse, un gazon coupé trop court risque de souffrir des températures et d'avoir du mal à redémarrer au printemps.

Avant de ranger la tondeuse, pensez à la nettoyer, la vidanger et placez la dans un endroit sec.

#### Nos massifs

En hiver il est recommandé de bêcher la terre de vos massifs en grosses mottes ce qui vous permettra d'avoir une terre plus friable et plus facile à travailler au printemps. D'autre part le bêchage grosses mottes vous permet d'aérer et de laisser entrer le froid dans votre sol qui décomposera, nettoiera et arrangera votre terre durant tout l'hiver.

## Nos potagers

Le froid hivernal peut anéantir vos plantations de fruits et légumes! Pensez à pailler ou installer un voile hivernal de protection.

#### Point d'eau

Arrosage automatique, robinet extérieur, bassin... Pensez à fermez vos arriver d'eau et à vidanger vos réseaux, le gel risquerait de fragiliser les canalisations.

Si vous avez un bassin, retirez la pompe et protégez la du froid.

## Outils

Si vous avez un peu de temps, pensez à affuter les lames de vos outils: sécateurs, cisailles, lames de tondeuse... Elles seront bien coupantes pour les travaux de jardin printanier.

# **Printemps**

C'est reparti, la saison démarre, les températures remontent, nos végétaux se réveillent et fleurissent enfin!

#### Nos arbres et arbustes

Les premières floraisons vont apparaître mi mars et le début de la course à la taille va commencer. Il ne faut retenir qu'une seule chose : quand notre arbuste à fini de fleurir, il faut le tailler!

## Nos gazons

La première tonte sera a effectuer fin mars, en attendant vous avez tout le temps de retirer la mousse qui s'est installée durant l'hiver. Ratissez dynamiquement votre gazon, elle se détachera du sol.

Lors de votre première tonte, vérifiez la hauteur de vos lames, ne coupez pas trop court cela risquerai d'agresser votre gazon qui commence seulement à reprendre des forces. Pour donner un coup de pouce à vos graminées, n'hésitez pas à épandre un engrais gazon au début du printemps.

## Nos potagers

Les potagers reprennent du service! Plantez vos arbustes fruitiers et vos légumes. Désherbez régulièrement votre sol pour éviter la concurrence des végétaux, votre terre doit nourrir uniquement vos plantations et non pas les mauvaises herbes.

Griffer régulièrement votre sol pour l'ameublir et faciliter les travaux de plantation.

## Nos massifs

Il est temps de profiter de nos bulbes précédemment plantés. Une fois la floraison échue, coupez les tiges et laissez le bulbe dans le sol, cela lui permettra de se nourrir et de refleurir l'année suivante.

Pour la terre de nos massifs, désherbez la dès que nécessaire et bêchez la afin d'aérer le sol. Pour éviter les mauvaises herbes, vous pouvez pailler vos massifs, cela vous permettra d'avoir un massif toujours propre et surtout de conserver une certaine humidité indispensable aux végétaux lorsqu'il fait chaud.

### Rosiers et glycines

C'est en Mars qu'il faut rabattre vos rosiers. Il faut procéder étape par étape :

- supprimez les fleurs fanées ainsi que le bois mort,
- supprimez les branches inutiles, celles qui poussent vers l'intérieur par exemple,
- procédez à la « taille de printemps », coupez assez court à 3 ou 5 yeux du départ de la tige. Il ne faut pas avoir peur, n'hésitez pas à jouer du sécateur car le rosier fleuri sur le bois de l'année. Idem, pour que votre glycine flamboie cet été il faut prendre les devants et s'en occuper dès le mois de mars.

Commencez à couper le bois mort, ensuite taillez la à 3 yeux sur le bois de l'année. Vous aurez de majestueuses grappes de fleurs à la floraison.

#### ETE

C'est finalement en été que l'on profite le plus de son jardin, il fait bon d'y passer des journées entières, et les travaux de jardinage sont plus restreins.

## Nos arbustes

Comme toutes les plantes présentent dans votre jardin, vos arbustes ont besoin d'eau. Même si certains sont installés depuis des années, il faut penser à les arroser régulièrement durant les périodes de fortes chaleurs. Attention de ne pas arroser le feuillage, les gouttes d'eau avec la réverbération pourraient brûler les feuilles, il faut apporter de l'eau et de la fraicheur au pied de la plante.

Pour les arbustes qui fleurissent en été, taillez les une fois la floraison échue. Si une branche est gênante, coupez la, mais attention vérifiez qu'il ne fasse pas trop chaud.

### Nos gazons

Les tontes sont plus rapides, le gazon pousse moins à cause de la chaleur. En été il est indispensable d'arroser régulièrement son gazon. Un arrosage en pleine journée est inutile, privilégiez le matin tôt ou le soir tard, les températures sont plus basses, ainsi l'eau ne s'évapore pas et nourrit vos graminées.

#### Nos rosiers

Pour nos rosiers, aucun travaux particuliers sont à prévoir, il suffit de couper le bois mort s'il y en a et de couper les fleurs fanées pour laisser la place à de nouvelles floraisons. Vérifiez qu'aucun nuisible du type puceron s'empare de vos plantations.

### Nos potagers

Encore et toujours... il faut arroser, désherber et cueillir.

# **AUTOMNE**

Les températures baissent, la pluie tombe c'est l'automne! Les arbres et arbustes se vêtissent peu à peu de leur manteau rouge avant de se déshabiller pour l'hiver. Les travaux de jardinage sont nombreux durant cette saison.

#### Nos arbres et arbustes

L'heure est à la plantation en automne. C'est à ce moment précis qu'il est intéressant d'aménager nos jardins en plantant tous types de végétaux : arbustes, arbres, bulbes...

Lors de la plantation n'hésitez pas à amender votre sol à l'aide de terreau ou de compost.

# Nos gazons

Les tontes de gazon se terminent doucement, ne tondez pas trop court au risque d'affaiblir votre pelouse.

Pensez à épandre un engrais sur votre gazon afin de le nourrir et l'aider à affronter la période hivernale.

Ratissez et ramassez les feuilles mortes, c'est une erreur de les laisser pourrir sur votre pelouse.

#### Nos massifs

Prenez le temps de bien désherber vos massifs avant l'arrivée du froid, cela vous permettra de garder votre jardin propre l'hiver.

## Nos potagers

Il est temps de cueillir les pommes et poires de vos fruitiers si cela n'est pas déjà fait. Ne laissez aucun fruit sur les branches.

Quant aux pommes ou poires abîmées, évitez de les déposer dans votre compost, la maladie pourrait détruire tout votre travail.

Autrement récoltez vos laitues d'hiver et planter l'ail.

Pour pailler votre potager utilisez toutes les feuilles mortes de votre jardin que vous avez préalablement ramassé.

## SERVICE A LA PERSONNE

Adhérente de la coopérative ACCES SAP, JOURNO PAYSAGE est agréé depuis 2016 « Service à la personne »! Cela vous permet de réaliser une économie d'impôts de 50 % sur vos dépenses liées au jardin, dans la limite de 5 000 euros par an et par foyer fiscal.



#### Travaux concernés

Les travaux d'entretien courant des jardins de particuliers. Ces travaux comprennent la tonte du gazon, le ramassage de feuilles, la plantation de bulbes et d'arbres ainsi que la taille des haies et des arbres, le débroussaillage (article D. 129-35 du code du travail). Par ailleurs, l'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation de petit jardinage est inclus dans cette activité.

# Réductions ou crédits d'impôts

- Vous êtes imposables : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50 % des sommes versées pour les services à la personne. Pour le service de jardinage, vous pouvez déduire jusqu'à 2 500 euros, soit une dépense réelle de 5 000 euros par an maximum.
- Vous n'êtes pas imposable : vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 50 % des sommes versées en services à la personne, dans la limite de 5000 euros si vous avez exercé une activité professionnelle au cours de l'année du paiement des dépenses ou si vous avez été inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi durant 3 mois au moins au cours de cette même année. Attention ! Si vous êtes marié ou pacsé, chaque membre du couple doit remplir au moins l'une de ces conditions.

## Pour aller plus loin

Vous pouvez contacter le centre d'appels « Impôts service », joignable du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h, au 0810467687 (prix d'un appel local depuis un poste fixe). Ou vous connecter au portail fiscal de l'administration :

impots.gouv.fr

# PAGE UNEP

JOURNO PAYSAGE est adhérent de l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage.

Que cela vous apporte t-il?



chaque jardin compte

- l'assurance que votre projet sera réalisé dans le respect des règles du métier, comme par exemple les règles professionnelles que l'Union Nationale des Entreprises du Paysage contribue à instaurer depuis des années,
- l'avantage de tirer parti d'une connaissance absolue du « végétal » mais également de compétences multiples, autour des matériaux, prenant en compte l'environnement et la biodiversité,
- la garantie irremplaçable que vous apporte une entreprise passionnée autant par la nature que par votre satisfaction, et qui pour cela, s'engage concrètement à vos côtés.

# NOS 6 ENGAGEMENTS

- 1 Nos salariés sont des professionnels formés qui respectent les règles de nos métiers.
- 2 Nous sommes force de proposition et réalisons un projet adapté à vos besoins, à vos envies et à votre budget.
- 3 Nous expliquons clairement nos contrats, nos devis, nos délais et nous les respectons.
- 4 Nous vous accompagnons tout au long du chantier et en assurons le suivi après la réalisation.
- 5 Nous vous conseillons sur les végétaux, les matériaux, la biodiversité et répondons à vos questions sur ces sujets.
- 6 Nous mesurons avec votre accord, votre niveau de satisfaction.